



Séance du 05/10/2026

Date de la convocation
29/09/2026

Date d'affichage
29/09/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 21
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 5 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlene, M. BRIZARD Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusé ayant donné procuration : M. LAVENIR Guillaume à M. HELIAS Patrick
Excusé : M. CONCHE Philippe

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026125

Objet de la délibération : Lutte contre les dépôts sauvages et utilisation de la vidéosurveillance

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a contractualisé en 2025 avec CITEO, Bretagne Porte de Loire Communauté et le SMICTOM des Pays de Vilaine dans le cadre d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés. Il explique que les agents des Services Techniques font face à 2 dépôts sauvages par semaine en moyenne. Afin de lutter contre les dépôts sauvages, plusieurs opérations sont menées et différents moyens sont mis à disposition. Il est notamment possible d'investir dans des dispositifs de détection des infractions (caméras de chasse par exemple) via le SMICTOM. Ce dernier a prévu l'acquisition d'un parc de caméras pour le mettre à disposition par un prêt gratuit auprès des collectivités volontaires. Ce dispositif sera conforme à la réglementation en vigueur, dans le respect de la vie privée et permettra une lutte ciblée et dissuasive.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dispositif retenu
- autorise l'utilisation de caméras de chasse sur l'espace public
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme.
 La secrétaire de séance,

Le Maire,